

Item 10

La France :

- rappelle que la réforme en cours dans le cadre d'ONU-80 faisant peser des incertitudes sur l'organisation interne, il conviendra d'assurer la cohérence entre les nécessaires mesures de rationalisation de masse salariale dans une perspective de soutenabilité et la préservation de l'intégrité des processus de recrutement, d'évaluation et de gestion des carrières.
- prend note des rapports présentés par l'OIOS et par le bureau de l'éthique et rappellera son attachement à la transparence, à la gestion éthique et à la bonne gouvernance administrative au sein d'ONU-Habitat, d'autant plus essentielles dans un contexte de contraintes budgétaires et de restructuration interne.
- souligne l'importance :
 - de la mise en oeuvre complète et en temps opportun des recommandations des organes de contrôle ;
 - d'un suivi systématique des recommandations non mises en oeuvre ;
 - de l'intégration des questions d'éthique, de prévention des conflits d'intérêt, de protection des lanceurs d'alerte et d'égalité de traitement dans la gestion du personnel.